

RCS : GRASSE Code greffe : 0603

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1999 B 00050 Numéro SIREN : 414 489 112 Nom ou dénomination : AB TELECOM
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2021 sous le numéro de dépôt P2021/000053

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **GRASSE**



323418

Dénomination : AB TELECOM
Adresse : 118 route de Cannes 06130 Grasse -FRANCE-

n° de gestion : 1999B00050
n° d'identification : 414 489 112

n° de dépôt : P2021/000053
Date du dépôt : 05/07/2021

Pièce : Ordonnance du Président



323418

REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRASSE

ORDONNANCE

Nous, Albert FILIPPINI, Président du tribunal de commerce de Grasse,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La SAS AB TELECOM 118 route de Cannes 06130 GRASSE RCS Grasse 414 489 112
représenté(e) par Maître SELARL AIZAC BRUNO CS 50045 7 BIS avenue Gambetta 83418
HYERES Cedex .

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les
comptes de l'exercice clos au 31/12/2020

Vu les dispositions des articles L. 225-100, L.242-10, R. 225-64 et R. 210-19 du Code de
Commerce,

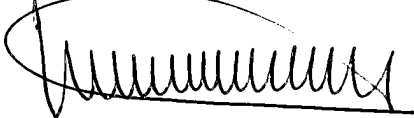
PROROGEONS jusqu'au 31/10/2021

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de
l'exercice clos le 31/12/2020 de La SAS AB TELECOM 118 route de Cannes 06130
GRASSE RCS Grasse 414 489 112 ;

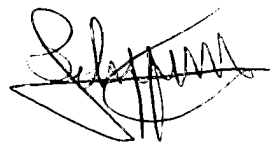
LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif
en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Grasse, le 27/7/2021

Le commis-greffier,
Nathalie COUVREUR



Le Président du tribunal de commerce
Albert FILIPPINI



Frais de greffe de la présente ordonnance : 32.22 € TTC (21.93 € HT – 4.39 € TVA – 5.9 € débours)

Pour expédition certifiée conforme à l'original



25 JUIN 2021

210P427

**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION
DE L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE**

Je soussigné, **Monsieur Manuel PILAR** représentant la Société **GROUPE ENSEN**
Président de la société :

La Société AB TELECOM, SAS, au capital de 7.622,45 euros, ayant son siège social 118
Route de Cannes 06130 GRASSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés
de GRASSE sous le numéro 414 489 112

**Représentée aux présentes par la Société « AIZAC ET ASSOCIÉS », Société
d'Avocats au Barreau de Toulon**, ayant son siège social «Les Jardins des Dames de France»,
7 Bis Avenue Gambetta, 83400 HYERES.

A l'honneur de vous exposer :

- Que la société " **AB TELECOM** " a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice
social le 31 décembre 2020,

- Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de réunir l'Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de
statuer sur les comptes sociaux dans les délais impartis, sauf prorogation dudit délai par
décision de justice.

- Qu'en effet, en raison de la pandémie de la Covid 19 et de la crise sanitaire qui s'ensuit, il
n'a pas été possible de procéder dans les délais à l'établissement définitif des comptes
sociaux et que ces derniers, quoique bien avancés, nécessitent encore des arbitrages qui
n'ont pas permis le déroulement normal des opérations de clôture.

- Que, cependant, l'ensemble des obligations fiscales ont été satisfaites dans les délais.

Qu'en conséquence,

La requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 31
octobre 2021 le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de
l'exercice.

Hyères, le 23/06/2021

P/O SELARL AIZAC ET ASSOCIES

Maître Nathalie DA COSTA

Avocat au Barreau de TOULON

AIZAC ET ASSOCIES
SELARL D'AVOCATS
AU BARREAU DE TOULON
7 bis avenue Gambetta - CS 50045
83418 HYERES cedex
Tél: 04 94 12 63 33 Fax: 04 94 12 63 30